

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un Février, le Conseil Municipal de la commune de Roucourt étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : M.M MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, DALL'OGLIO Armelle, CALLEWAERT Christian, LASSALLE Michel, LENGRAND Martine, PECQUEUR Michel.

Etaient excusés : Mme LEGRAND Estelle, Mr DUBURQUE André

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

- Mme LEGRAND Estelle à Mme LENGRAND Martine
- Mr DUBURQUE André à Mme DALL'OGLIO Armelle

Etaient absents non excusés : Mrs SCHLAGETER, Yves MASCOT Régis.

Un scrutin a eu lieu, Mme DALL'OGLIO Armelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 08 Novembre 2010 rédigé par Mr PECQUEUR Michel, secrétaire de séance est approuvé.

1/ CESSION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE ZD N° 82 – DELEGATION DE SIGNATURE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux liés aux travaux de voirie rue Louis Maillet et du Château, Monsieur BECQUET de MEGILLE Guy avait proposé au Conseil Municipal, en séance du 10 Novembre 2006, d'offrir à la commune une zone nécessaire à l'implantation d'un transformateur et au dégagement du trottoir à l'angle des deux rues et qu'il demanderait à son notaire et à son géomètre de l'intégrer dans la future demande de lotissement des parcelles ZD 75 à 81 faisant partie de la ZD 63.

A cette date, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avait pris acte de la cession à titre gratuit de cette zone qui était prévue à la zone 9 des réserves foncières du PLU.

Afin de régulariser cette opération, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette cession à titre gratuit de la parcelle ZD n° 82 et de l'autoriser à signer tout document à intervenir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la cession à titre gratuit de la parcelle ZD n° 82 et autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

2/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

La création au 01 Janvier 2010 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (en lieu et place de la DDE) rend nécessaire la mise à jour de la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence de la commune, la dernière ayant été concomitante à l'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme en 2007.

Sur proposition de renouveler cette convention pour une application au 1^{er} Janvier 2011, Madame le Maire demande au Conseil Municipal donc d'accepter le renouvellement de cette convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune et de l'autoriser à signer celle-ci ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de renouveler cette convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune et autorise Madame le Maire à signer celle-ci ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente décision.

3/ TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer, à compter du 01 Avril 2011, une augmentation des tarifs de la salle des fêtes de 2 % pour les habitants de Roucourt et 3 % pour les extérieurs :

	Habitants Roucourt				Extérieurs			
	1 journée		Journée supplémentaire		1 journée		Journée supplémentaire	
		01/04/11		01/04/11		01/04/11		01/04/11
Avec cuisine	235 €	240 €	120 €	122 €	395 €	407 €	182 €	187 €
Sans cuisine	120 €	122 €	75 €	76 €	245 €	252 €	150 €	155 €
Vin d'honneur, ½ journée	97 €	99 €			154 €	158 €		
Location verres vin d'honneur	37 €	38 €				38 €	39 €	
Nettoyage de la salle	51 €	52 €				52 €	53 €	
Utilisation d'un barbecue	89 €	90 €				90 €	93 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 6 voix pour et 3 voix contre (Mr Lassalle, Mme Lengrand, Mme Legrand), d'appliquer 2 % d'augmentation des tarifs de la salle des fêtes aux Roucourtois et par 8 voix pour et 1 voix contre (Mr Lassalle) d'appliquer 3 % d'augmentation des tarifs de la salle des fêtes aux Extérieurs.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la salle n'est pas toujours rendu propre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la caution soit répartie en deux chèques, un de 350 € et un de 50 € pour le nettoyage de la salle non effectué correctement. De préciser aux personnes qu'un forfait nettoyage existe si elles ne souhaitent pas laver elles-mêmes la salle.

Pour la location de la salle polyvalente Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'appliquer le tarif de 25 € + éventuellement le chauffage (suivant relevé de compteur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 8 voix pour et 1 voix contre (Mr Lassalle) d'appliquer pour la location de la salle polyvalente le tarif de 25 € + éventuellement le chauffage (suivant relevé de compteur).

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que des personnes se plaignent du bruit occasionné par la location de la salle polyvalente la nuit. Pour remédier à ce problème, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de louer la salle jusque 22 heures (sauf jours fériés). Pour les associations qui n'utilisent pas la musique, celles-ci pourront rester au-delà de 22 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer la salle polyvalente jusque 22 heures (sauf jours fériés) et pour les associations où la musique n'est pas utilisée au-delà de 22 heures.

4/ ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE France

L'association des Maires ruraux de France s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble ainsi près de 10 000 maires ruraux, regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en tout indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Les engagements de l'AMRF sont, entre autres :

- de défendre la commune et la liberté municipale,
- de porter les positions des élus ruraux dans les instances locales et nationales, représenter et soutenir les élus ruraux dans leurs actions,
- d'agir pour le maintien d'un tissu de services publics adaptés aux besoins et de se mobiliser pour les défendre, de développer une image positive, moderne et dynamique de la ruralité,
- d'œuvrer pour un aménagement équilibré, juste et concerté du territoire, d'agir pour un dynamisme économique et social durable en luttant contre la désertification rurale,
- développer liens et coopérations avec les structures et organisme nationaux qui partagent sa vision de la démocratie et des territoires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la commune adhère à cette association, moyennant une cotisation annuelle. cette adhésion permettrait à la commune de participer à un réseau d'échange et de solidarité entre communes rurales, de bénéficier de l'expérience d'autres territoires, et de s'impliquer avec

les autres membres de l'association dans la défense de la ruralité et de ses services publics.

La commune recevrait par ailleurs, chaque mois, le magazine mensuel « 36 000 communes » que l'association édite.

La cotisation pour 2011 est de 70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association des Maires ruraux de France moyennant une cotisation annuelle.

5/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VAP Nord-Pas de Calais (Voisins en Auto Partagée)

L'association a pour objet de contribuer à réduire les problèmes de mobilité dans les villes, en périphérie et de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'automobile. A cet effet, elle propose et organise notamment un système de covoiturage sous forme d'autostop encadré pour de courtes distances en complémentarité avec les transports publics existants. C'est de l'autostop de proximité entre habitants d'un même quartier.

L'association souhaite développer un réseau d'antennes locales et promouvoir le concept et la marque VAP en région Nord-Pas de Calais.

VAP se développe comme un réseau d'utilisateurs responsables : tous les participants sont inscrits comme membres du réseau. Les automobilistes s'engagent à être en règle d'assurance voiture obligatoire qui couvre les passagers, donc également les « vappeurs » en cas d'accident.

VAP convient particulièrement pour des trajets ponctuels vers des destinations variées ou des trajets réguliers mais selon des horaires flexibles. Il ne nécessite pas d'arrangement préalable par mail ou par téléphone.

Loin de vouloir entrer en concurrence, VAP s'inscrit comme un complément idéal des transports publics, permettant de rejoindre facilement une gare, un arrêt de bus.

Economique : VAP n'occasionne aucun frais, ni pour le piéton ni pour l'automobiliste en dehors des frais d'inscription/cotisation versés à l'initiateur du réseau d'antennes, pour couvrir les frais des accessoires (le « kit du vappeur »).

Ecologique : VAP apporte une réponse durable pour désengorger nos routes et occuper plus rationnellement les véhicules en circulation.

Convivial : la convivialité fait partie intégrante des VAP.

La commune doit s'engager à prendre les inscriptions, de promouvoir l'association et de déterminer deux arrêts au sein de la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer gratuitement à ce concept en l'autorisant à signer la convention avec VAP Nord-Pas de Calais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'association VAP Nord-Pas de Calais, autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir, à prendre les inscriptions, de promouvoir l'association et de déterminer deux arrêts au sein de la commune.

6/ ADHESION DE LA COMMUNE DE ROQUETOIRE AU SIDEN SIAN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de ROQUETOIRE souhaite adhérer au syndicat pour la compétence I : Assainissement Collectif.

Le Comité SIDEN-SIAN a accepté dans sa réunion du 19/11/2010 l'adhésion de cette commune. Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées.

Conformément à cet article, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de cette nouvelle commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de RIQUETOIRE au Comité SIDEN-SIAN, pour la compétence I : Assainissement Collectif.

7/ PREPARATION DU BUDGET 2011

Madame le Maire fait part des prévisions, programmations et projets à étudier pour le budget 2011, à savoir :

- TRAVAUX BÂTIMENTS

Suite au passage de l'APAVE, organisme de contrôle, des travaux de conformité devront être réalisés dans certains bâtiments communaux.

Mairie

Un deuxième bureau à la mairie devra être créé afin de faciliter l'accueil du public.

Réfection des murs, traitement de l'humidité

Installer un point d'eau (lavabo)

Aménagement en mobilier

Aménagement informatique

Salle de réserve et des archives : tri des documents, rangement (achat d'étagères), stores.... Remettre en état murs et sol.

ECOLE

Demande d'un ordinateur portable pour la deuxième enseignante. Le Conseil Municipal souhaite acheter un ordinateur fixe et non un portable. Pour les ordinateurs de l'école, de voir avec le service informatique de l'Education Nationale pour leur entretien et leur actualisation.

Mme Lengrand demande que la façade de l'école puisse être repeinte ainsi que le mur des ateliers qui surplombe la cour.

Accueil périscolaire

Une étude devrait être menée pour une nouvelle construction dans l'espace à l'arrière de l'école. Se mettre en rapport avec architecte et entreprises pour étudier le projet à partir des normes à respecter pour l'accueil d'enfants dans les différentes activités, repas, accueil périscolaire, salle de jeux, salle de motricité pour les enfants de l'école et la création de sanitaires.

Salle des fêtes

Le remplacement des rideaux est à prévoir mais aussi l'aménagement des abords extérieurs : cour, espace derrière la cuisine, fleurissement..., la pose d'une grille pour fermer l'arrière.

Installer un éclairage extérieur du côté cuisine et de la rue menant au cimetière.

Salle polyvalente

Finir les travaux à savoir remplacement des menuiseries (fenêtres) et pose du plafond.

Dans le couloir finir le carrelage. Faire les finitions en peinture.

Salle du billon

La porte est à réparer ou à remplacer. Un local poubelles serait à construire.

Bibliothèque

Une demande d'un ordinateur portable a été faite par l'association.

L'heure du conte et les activités se font dans le local de la bibliothèque et à la salle polyvalente.

Ateliers communaux

Création d'un coin fermé (bureau avec possibilité de chauffage)

Prévoir l'achat de vêtements pour les employés.

Terrain de sport

Il reste à poser le deuxième combiné hand-basket et la table extérieure de ping-pong.

La pose de filet derrière les buts de foot coté rue Marcel Leriche.

La pose d'un grillage côté maisons rue Ellie Dessaint.

La pose d'un portillon aux entrées du parc des loisirs pour empêcher le passage des vélos et quads.

Création d'un deuxième espace de jeux de pétanque.

Des jeux pour enfants sont à étudier.

Eglise, sacristie et espaces arrière et côté

Un nettoyage et la remise en état de la sacristie, le nettoyage du terrain attenant à l'église sont à prévoir.

Changement de la porte de la sacristie donnant sur l'extérieur.

Pour l'humidité importante au niveau du chœur des deux côtés, un dégâts des eaux à été effectué auprès de l'assurance, un devis a été demandé.

- Travaux voiries

Trottoirs

La vérification de l'ensemble des trottoirs afin de remettre des cailloux où cela sera nécessaire.

A prévoir la création de nouveaux trottoirs au niveau des nouvelles constructions (Cassez, Sarrazin).

Signalisation

La pose des coussins berlinois à prévoir dans les rues Camille Rogez et Fernand Savary.

Revoir le marquage au sol, les passages pour piétons.

Faire une vérification de la signalisation de sécurité dans le village.

Lorsque les voiries des lotissements rue du Manège seront rétrocédées, il faudra prévoir l'aménagement d'un espace vert le long du mur de la cuisine de la salle des fêtes et peut-être un parking.

Les maisons communales

Après un rendez-vous avec le PACT, Madame le Maire explique au Conseil Municipal l'éventuelle possibilité de rénover par l'intermédiaire du PACT la maison « logement enseignant », si ce logement est déclassé. Un technicien doit passer pour faire une estimation des travaux et voir si cela peut être fait par étapes notamment par un chantier école ou par la vente au PACT qui effectuerait les travaux avec la possibilité de récupération du bien par la commune après que le PACT ait récupéré le montant des dépenses par les loyers perçus.

Pour la maison en lien avec le gardiennage des locaux communaux, la prise en charge des travaux n'est pas possible par le PACT, le contrat de location ne le permet pas, les travaux sont donc à effectuer par la commune.

Etablir une liste des travaux à effectuer et établir des priorités.

8/ MARCHE COMMUNAL

Des commerçants proposant des fruits et légumes, des friandises et autres ont demandé à installer leur étal dans la commune le mardi matin. Ce service de proximité peut s'avérer intéressant pour les personnes âgées, entre autres. Un règlement sera instauré après une période d'essai de six mois (sans droit de place). Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour la création d'un marché sur la commune à titre expérimental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création d'un marché sur la commune, charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

9/ INFOS DIVERSES

SYMEVAD : Adhésion au compostage

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a souhaité que la commune adhère au compostage du SYMEVAD. La commune a besoin de deux guides composteur pour la mise en place du dispositif. Une formation théorique et pratique gratuite pour les guides sera dispensée. Une première réunion d'information aura lieu le 17 Mars pour les guides composteurs et la formation commencera fin Mars. Un appel à candidature sera lancé par le biais de la lettre du Maire.

4 Jours de Dunkerque : La deuxième étape de l'épreuve cycliste des « 4 jours de Dunkerque » traversera la commune le jeudi 5 Mai 2011 vers 13 heures. Pour sécuriser les carrefours, la commune doit recruter au moins cinq bénévoles. Un appel à candidature sera lancé par le biais de la lettre du Maire.

Tableau des permanences pour les élections des 20 et 27 Mars 2011

Le tableau des permanences est établi pour les deux dimanches.

Fête communale 2011 : demandes d'emplacements

Madame le Maire indique qu'elle a reçu les demandes d'emplacements des forains habituels (1 manège, 1 tir et 1 pêche aux canards) ainsi que pour une friterie. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'y répondre favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'y répondre favorablement.

S.I.R.A : Centre Socio-Culturel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude est actuellement menée par le SIRA pour la création d'un centre socio-culturel. Un chargé d'études a été embauché, il doit se rendre dans chaque village afin de réaliser un diagnostic des activités existantes. Des ateliers participatifs seront ensuite organisés.

C.A.D : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement en 2009

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel est consultable sur le site de la C.A.D.

Repas des Aînés

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des Aînés aura lieu le Dimanche 6 Mars 2011 à 12 h. Le repas sera fourni par les Ets LESNES de Cambrai.

Madame le Maire lève la séance à 21 h.